

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais donc vous présenter le budget 2011. Comme à l'habitude le service des Finances a préparé un certain nombre de slides qui égayeront quelque peu les propos relativement austères que je vais tenir.

Le premier tableau vous présente tout d'abord les grandes masses du budget 2011 et l'équilibre budgétaire :

Comme vous pourrez le constater, le budget 2011 s'établit globalement à 693 millions d'euros, soit une légère augmentation par rapport au budget 2010, une augmentation de 5 millions € très exactement. Cette légère augmentation d'ensemble est le résultat d'une évolution modérée de chacune des deux sections qui constituent notre budget :

En ce qui concerne, d'une part, la section de fonctionnement, vous pourrez constater qu'elle est en progression de 7 millions d'euros, la baisse du volume prévisionnel des frais financiers compensant en partie la progression des dépenses de gestion.

D'autre part, la section d'investissement présente une certaine stabilité, nous restons dans la logique du cycle de l'investissement qui conduit à un volume de dépenses d'équipement en 2011, quasi identique à celui de 2010. Quant au capital de la dette à rembourser, il est naturellement moindre puisque, je vous le rappelle, nous avons fait face cette année à un surcoût exceptionnel du fait du remboursement de l'emprunt obligataire Lyon 2000, dit « Emprunt Barre ».

Par ailleurs, l'excédent des recettes de gestion sur les dépenses de même nature constitue l'épargne de gestion (en vert sur le graphique), elle s'élève pour ce budget à 78,5 millions d'euros. Quant à l'épargne de gestion qui permet de financer les intérêts de la dette et de dégager une épargne brute (en rose sur le graphique), elle est égale au BP 2011 à 64 millions d'€.

Le tableau suivant vous présente l'équilibre de la section de fonctionnement.

Tout d'abord les recettes de gestion, comme vous pouvez le constater, progressent selon un rythme soutenu : 3,7 %. Le dynamisme que nous anticipons pour ces recettes est notamment porté par le retour des droits de mutation à un niveau élevé, quasi similaire à ce qu'il était en 2007 et 2008, au plus fort de leur courbe d'évolution.

Néanmoins, le caractère conjoncturel et incertain de ces recettes, ainsi que l'évolution défavorable des dotations de l'Etat, nous incitent à rester prudents en ce qui concerne nos dépenses. Avec cette année encore, comme cela apparaît sur le tableau, une progression maîtrisée de 1,5 %.

De même, avec des recettes plus dynamiques que nos dépenses, nous améliorons, en toute logique et de manière significative, notre épargne de gestion prévisionnelle, puisqu'elle progresse, comme vous pouvez le voir, de 21 %.

Quant à l'épargne brute, qui est l'élément le plus important à observer pour la Ville, puisqu'elle représente l'épargne disponible pour assurer le remboursement du capital de la dette et le financement de l'investissement, elle progresse plus fortement encore que l'épargne de gestion, avec 34 %. Ceci s'explique notamment par la baisse des frais financiers de BP à BP.

Nous allons à présent voir plus en détails la structure des recettes et des dépenses.

Commençons par les recettes et, en particulier, par les recettes réelles de fonctionnement. Vous pouvez voir sur le tableau, qu'elles s'élèvent à 595 M€, soit une progression de 3,7 %, de BP à BP.

Ces recettes réelles de fonctionnement sont composées :

- pour près de la moitié par la fiscalité directe,
- pour 20 % par les dotations de l'Etat,
- pour 9 % par les recettes propres,
- et pour 8 % par la fiscalité indirecte.

Observons, sur les diapositives suivantes, leur évolution.

En ce qui concerne les recettes de fiscalité, vous pourrez noter que le produit de fiscalité directe représente 287 M€ au BP 2011 et se compose : de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour réaliser ces estimations, nous avons retenu plusieurs hypothèses :

- le maintien des taux au même niveau que l'an dernier, comme le Maire s'y est formellement engagé au début du mandat ;

- la majoration forfaitaire des bases votées par le Parlement estimée à 1,5 % : sur ce point, il pourrait apparaître qu'elles soient en définitive de 2 %, ce qui serait le fait des Parlementaires ;

- enfin, la croissance physique des bases estimée à 1,5 % pour la taxe d'habitation et à 2,2 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Globalement, ces estimations génèrent un produit en progression de 3,7 % par rapport à l'an dernier.

A présent, en ce qui concerne les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : celles-ci compensent les pertes de recettes supportées par la Ville, du fait, par exemple, des allègements de cotisations accordés aux contribuables de condition modeste, et des abattements à la taxe foncière accordés pour certains locaux situés en Zone Urbaine Sensible : elles représentent 8,6 M€ au BP 2011.

Examinons à présent la fiscalité indirecte, qui recouvre essentiellement :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation. La prévision de 21 M€ en progression de 50 %, par rapport au budget 2010, tient compte du dynamisme retrouvé de cette recette en 2010, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, il convient cependant de rester prudent au regard de son caractère tout à fait conjoncturel.

En effet, il ne faut pas sous-estimer le caractère un peu artificiel de la hausse constatée en 2010, l'investissement immobilier restant, dans le contexte actuel de crise des marchés, une valeur refuge. Par ailleurs, le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, accentue cette tendance. Tout ceci se traduit depuis quelques mois, par une hausse très sensible, et parfois irrationnelle, des prix de l'immobilier : ce qui pourrait conduire à une nouvelle bulle immobilière et par la suite à son éclatement..

- En ce qui concerne la taxe sur l'électricité : son estimation pour le BP 2011 est de 9,2 M€, soit une reconduction prudente du produit final attendu pour 2010. Il est en effet trop tôt pour mesurer les conséquences du projet de loi NOME « Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité » qui redéfinira les modalités de calcul de cette recette.

- Enfin, le prélèvement sur les produits des jeux du Casino est anticipé en 2011, à hauteur de 4,4 M€ : soit en retrait par rapport au BP 2010. Cette estimation a été réajustée sur le produit final attendu pour cette année.

Globalement, ces recettes de fiscalité directe évoluent de 17 % de 2010 à 2011, en raison de la forte évolution des droits de mutation. La Ville de Lyon ne percevant plus de taxes de séjour depuis cette année, cette évolution est portée à près de 19 % une fois ce retraitement opéré, comme vous pouvez le voir à 18,8 % en bas du tableau.

Nous vous présentons à présent un tableau dont vous verrez qu'il situe la Ville de Lyon, au niveau de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, parmi les plus bas des villes de plus de 200 000 habitants.

Vous pourrez constater que ces taux sont même particulièrement bas. Pour la taxe foncière, il est le plus bas de France, le taux de taxe d'habitation se situe quant à lui, au troisième rang le plus bas du panel.

La Ville de Lyon est également extrêmement bien placée en ce qui concerne sa politique d'abattements qui conduit à réduire la base imposable plus fortement que dans les autres villes pour la taxe d'habitation.

C'est ainsi que la Ville de Lyon a choisi de maintenir l'abattement facultatif général à la base à un niveau « historique » supérieur au taux maximum légal qui est de 15 % de la valeur locative moyenne.

De la même façon, la Ville de Lyon a porté à son niveau maximal les abattements obligatoires pour personnes à charge :

- c'est-à-dire 20 % de la valeur locative moyenne pour les deux premières personnes à charge,
- et 25 % pour les suivantes.

Dans la majorité des autres villes, il faut savoir que ces deux abattements n'ont pas été portés à leur taux maximal.

Par exemple, je rappelle qu'à Marseille, une réduction de 10 % de l'abattement général de la base a été faite, ce qui permet à la ville d'augmenter la cotisation de ses contribuables de plus de 100 € par foyer, sans toucher les taux..., taux auxquels certains ici sont très attachés...

Penchons-nous à présent sur les autres recettes de fonctionnement :

Parmi les autres recettes de fonctionnement, nous avons donc les dotations de l'Etat, ce qui correspond à la première ligne du tableau.

Si on réintègre aux prévisions du BP 2010, le montant de la DSU perçue cette année (soit 4,8 M€), vous verrez que les dotations de l'Etat diminuent de plus de 6 M€ entre 2010 et 2011 et ce, malgré la prise en compte d'une progression prévisionnelle de la population de 0,2 %.

Et si le Gouvernement a fortement communiqué sur le gel, à compter de 2011, des dotations versées aux collectivités locales, il s'avère en réalité que, pour un certain nombre de villes dont Lyon, les dotations vont baisser.

Pourquoi ? Et bien notamment, parce qu'une des parts de la dotation forfaitaire, qui s'appelle le « complément de garantie », peut, sous certaines conditions, baisser jusqu'à 5 %. Cette mesure devrait en priorité affecter les grandes villes, mais sur ce point naturellement, nous n'avons eu que très peu de communication du Gouvernement....

En parallèle, la Ville anticipe une éventuelle sortie du dispositif de la DSU, ce qui génèrerait une perte de recettes supplémentaires de 2,4 M€.

Pour poursuivre sur les recettes de fonctionnement : maintenant que nous avons vu les dotations de l'Etat, voyons à présent aux recettes propres :

Les recettes propres de la Ville sont constituées des tarifs, loyers, droits de place, etc...

Ces recettes progressent sensiblement, notamment en raison des éléments suivants :

- la prise en compte en année pleine de l'extension du stationnement payant, qui devrait produire 1.300.000 € de recettes supplémentaires,

- la mise en place d'une nouvelle Délégation de Service Public pour la chaufferie à bois de la Duchère, qui devrait générer 550.000 € de recettes supplémentaires,

- et encore, la revalorisation des tarifs des Halles Paul Bocuse, qui devrait générer 210.000 € de recettes supplémentaires.

Cette liste n'est naturellement pas exhaustive.

Après cet examen des recettes, nous allons examiner les dépenses.

Le premier tableau, sous forme de camembert, fait apparaître les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent, comme indiqué en haut à droite, à 531 M€, soit une progression de 1 % par rapport à l'an dernier.

Pour l'essentiel, ces dépenses sont composées :

- à près de 57 % par les crédits affectés aux dépenses de personnel,

- mais aussi par les charges à caractère général qui représentent près de 21 % des dépenses réelles de fonctionnement,

- par les subventions,
- et enfin, par les frais financiers.

Les évolutions détaillées de chacun de ces postes sont reprises dans les diapositives suivantes.

Parmi ces dépenses de fonctionnement, nous allons commencer par la masse salariale avec, cette année, trois mesures importantes, décisions du Maire de Lyon :

- renforcement des moyens dans les écoles afin de faire face à l'augmentation de la demande pour la restauration scolaire, ce qui représente 0,5 M€,

- amélioration du régime indemnitaire pour 3 700 agents de la Ville ayant la rémunération la plus faible, ce qui représente 1,5 M€ sur trois ans,

Enfin, des promotions favorisées pour les agents recrutés au bas de l'échelle, ce qui permet naturellement d'améliorer leur retraite et la résorption de l'emploi précaire.

Retraitée en 2010 des dépenses de personnel de l'Ecole Nationale des Beaux Arts, la masse salariale progresse de 0,1 %. Cette faible évolution s'explique par la non réalisation de certaines hypothèses que nous avons inscrites au budget 2010 et qui se décalent de fait, sur l'année 2011.

L'évolution réelle constatée de compte administratif à compte administratif, ainsi que vous pourrez le voir dans deux ou trois mois, sera de fait plus forte.

Le montant des dépenses de personnel pour 2011 a été calculé en tenant compte des éléments suivants :

- l'effet Glissement Vieillesse Technicité, GVT,
- une hausse du SMIC estimée à 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- la mise en œuvre de la réforme de la catégorie B pour les agents de la filière technique,
- une forte évolution de la garantie individuelle du pouvoir d'achat,
- la création de 81,5 postes
- la suppression de 107,5 postes.

- Enfin, comme je vous l'indiquais, les mesures en faveur des bas salaires qui représentent une enveloppe 1,5 millions d'euros répartis sur trois ans.

Après la masse salariale, penchons-nous à présent sur les dépenses courantes.

Les dépenses courantes représentent une somme de 108 400 000 euros, en progression modérée de 2,6 %, si on raisonne à périmètre constant et en dépenses ponctuelles et exceptionnelles.

Les principaux facteurs de hausse sont les suivants :

- très forte progression des dépenses énergétiques, 1,3 million d'euros au total. Cette progression est liée à la fois à l'effet année pleine des hausses de 2010 et hausses anticipées en 2011 sur les tarifs de gaz et d'électricité,

- l'intégration en année pleine de la prise en charge à hauteur de 50 % des trajets domicile-travail, soit une dépense supplémentaire de l'ordre de 500 000 euros,

- l'installation de 15 sanitaires publics initialement prévus en acquisition à la PPI, finalement gérés en contrat de location-maintenance, ce qui représente une inscription nouvelle de 300 000 euros,

- la progression des achats de repas pour la restauration scolaire en lien avec la hausse de la fréquentation, ce qui représente 270 000 euros,

- les nouvelles prises à bail, dont le pôle social Saint-Rambert,

- l'évolution des loyers et charges qui représentent environ 260 000 euros,

- enfin, l'amélioration des mesures d'hygiène dans les écoles, ce qui représente 200 000 euros supplémentaires.

Parmi les postes en baisse, le plus significatif est celui du nettoyage qui devrait diminuer de 244 000 euros, grâce à une optimisation des ressources.

Enfin, toujours parmi les dépenses de fonctionnement :

Les subventions aux associations progressent plus fortement que l'an dernier. 4,5% ramenés à 3,6 % une fois retraitée des augmentations couvrant de nouvelles recettes pour la ville, remboursement de frais de personnel mis à disposition et de loyer notamment.

Cette évolution s'explique par la prise en compte en année pleine des ouvertures de crèches associatives, ce qui représente une charge supplémentaire pour la ville de 780 000 euros. Rappelons la règle qui reste inchangée par ailleurs : seules les subventions dont l'évolution est normée par un engagement pluriannuel progressent.

Quant aux frais financiers, ils sont en baisse logique : - 16 % compte tenu à la fois de la diminution de la dette et du niveau très bas des taux d'intérêts.

A présent un tableau pour vous présenter, secteur par secteur, les dépenses de fonctionnement. Ce graphique permet de constater que le secteur ressources, regroupe une part prépondérante, 29 %, de ces dépenses, puisqu'il absorbe les postes les plus lourds : Les fluides, le carburant, la maintenance, les loyers, la téléphonie, l'informatique, le personnel des directions ressources, les travaux sur les bâtiments administratifs, etc...

Les secteurs de la Petite Enfance et de l'Education rassemblés représentent quant à eux, 24 % des dépenses de fonctionnement de la ville. C'est donc le premier budget opérationnel de celle-ci, témoin des efforts importants qui ont été souhaités par la municipalité pour l'Enfance dans son ensemble.

Enfin, le secteur de la culture représente 20 % des dépenses de cette nature. La part des dépenses de ce secteur progresse cette année en raison du changement de statut de l'Ecole Nationale des Beaux Arts, qui devient un établissement public de coopération culturelle, que la ville financera désormais par le biais d'une subvention relevant du secteur culture, alors qu'au préalable les traitements des enseignants relevaient du secteur enseignement.

Comme nous avons vu les dépenses de fonctionnement, examinons à présent les dépenses d'équipement.

Vous constaterez que les dépenses d'investissement restent stables de BP à BP, elles passent de 110 à 111 millions d'euros. En revanche elles progressent, si on les compare à la prévision de réalisation 2010 qui s'élève autour de 85 millions d'euros. Ceci nous inscrit dans la logique de réalisation du plan de mandat et dans le cadre classique du cycle de l'investissement. Nous verrons dans la deuxième partie du présent exposé, les principales opérations d'investissement secteur par secteur.

Enfin, en quelques mots, les recettes propres d'investissement s'affichent à un niveau de 14 millions d'euros. Elles se composent du FCTVA de la taxe locale d'équipement, des subventions d'investissement reçues et des recettes de cession. La baisse constatée sur ce poste s'explique uniquement par l'impact en 2010, de régularisations comptables qui ont permis une augmentation exceptionnelle des recettes de FCTVA cette année là.

Un nouveau tableau pour présenter la restitution des dépenses d'équipement secteur par secteur. La répartition des dépenses d'équipement de la ville par secteur est étroitement liée à l'avancement

des différents projets portés sur l'ensemble du mandat. Elle est le reflet des projets qui seront lancés, poursuivis ou achevés dans le cadre du budget 2011. On constate ainsi que le secteur Espaces Publics occupe en équipement une place prépondérante avec 29 %, ce qui est bien la traduction de l'ensemble des importants projets menés en partenariat avec le Grand Lyon comme nous le verrons encore dans le détail dans la seconde partie de l'exposé.

Le secteur Sport avec 10 % des dépenses d'équipement prévus souligne les efforts engagés sur ce mandat pour assurer le rattrapage des dépenses qui n'ont pas été réalisées précédemment sur les équipements sportifs.

Enfin, nous vous présentons un dernier tableau pour la partie purement financière de l'exposé qui concerne l'évolution de la dette de la Ville de Lyon et de son coût financier. Au regard des frais financiers, il est intéressant de constater les effets de la gestion active de la dette. On peut constater sur la période 2001-2004 que les frais financiers baissent alors que l'encours reste stable. Elle montre aussi néanmoins la sensibilité des intérêts de la dette à la conjoncture. On voit bien l'effet de la crise financière de 2008 et de la brutale remontée des taux sur le volume des frais financiers de la ville ainsi, à l'inverse, que les effets bénéfiques des mesures de la baisse des taux enclenchée par la BCE à partir de 2009.

Côté dette, on peut constater que l'encours de la ville est stable depuis 2001, malgré d'importants investissements réalisés sur la période. C'est le résultat d'une gestion maîtrisée qui autorise un large autofinancement de ces investissements par la ville et un recours de fait, très modéré, à l'emprunt préservant ainsi une situation financière saine et une très bonne solvabilité.

La situation actuelle et le résultat du choix fait par la municipalité en faveur d'une gestion prudente et rigoureuse qui ouvre à la ville dans un contexte encore marqué par la crise des horizons favorables dont peu de collectivités peuvent aujourd'hui se prévaloir en France.

Après cette partie un peu austère, mais j'espère claire néanmoins, je vais vous présenter rapidement les grands projets pour l'année 2011 en commençant par la culture et le patrimoine.

Sur le secteur culture et patrimoine, l'année 2011 sera riche des éléments suivants : la transformation de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts en établissement public de coopération culturelle dont je vous ai déjà parlé en partenariat avec l'Etat et la Région ; une grande exposition au Musée des Beaux-Arts dénommée « Le génie de l'Orient, l'Occident moderne et les arts de l'Islam » ; des études de maîtrise d'œuvre de la bibliothèque du 3<sup>e</sup> arrondissement ; la livraison et la constitution du fonds de la bibliothèque de la Duchère dans le 9<sup>e</sup> arrondissement tout début 2011 ; la réalisation des travaux d'étanchéité des toitures et de la terrasse

du théâtre de la Croix-Rousse dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Naturellement, cette liste n'est pas exhaustive.

En ce qui concerne la petite enfance : les investissements sur ce secteur se poursuivent et se traduisent plus particulièrement en 2011 par la livraison de plusieurs crèches : livraison de la crèche Savoie-Lamartine dans le 2<sup>e</sup> arrondissement avec 48 places ; le démarrage des travaux dans le 3<sup>e</sup> arrondissement des crèches Créqui-Villeroy qui disposera de 30 berceaux et La Buire qui disposera, elle, de 55 berceaux ; enfin l'aménagement de la crèche Bon Lait dans le 7<sup>e</sup> arrondissement dotée de 48 places.

Dans le secteur de l'éducation, pour un montant estimé à 96 millions d'euros, il a été décidé de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions d'accueil des enfants. C'est ainsi que vous pourrez noter : la création de 15 nouveaux selfs pour améliorer les capacités d'accueil des restaurants scolaires ; les études de maîtrise d'œuvre des groupes scolaires Sardou dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et Combe Blanche dans le 8<sup>e</sup> arrondissement ; l'ajustement à la hausse du budget des achats de repas et des moyens d'encadrement en regard de l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires et encore la poursuite de l'amélioration de l'équipement des écoles en produits d'hygiène.

Pour les sports, Monsieur Braillard, sur ce secteur l'année 2011 sera une année charnière avec le lancement de deux opérations phares du mandat. Tout d'abord la construction de la halle d'athlétisme de la Duchère dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, dont la livraison est prévue pour l'été 2012 ; la rénovation de la piscine du Rhône dans le 7<sup>e</sup> arrondissement avec le démarrage des études de maîtrise d'œuvre. Des crédits d'investissement seront affectés au secteur sport en 2011 par exemple l'aménagement d'une salle d'arts martiaux dans le cadre de la ZAC Berthelot-Epargne dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, la mise en place de l'éclairage du terrain de sport de proximité Bailleu dans le 4<sup>e</sup> arrondissement.

Pour la solidarité, près de 40 millions vont être consacrés en 2011. La poursuite de l'opération de mises aux normes des ascenseurs dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, la Ville versera à ce titre, une subvention au CCAS de 1,3 million d'euros. Le programme de rénovation des résidences pour personnes âgées avec, d'une part, une subvention de 3,75 millions d'euros pour les rénovations en cours, résidences Pradel, Danton, Charcot et Cuvier, d'autre part le lancement des études pour la rénovation de cinq nouvelles résidences : Thiers, Bloch, Rinck, Hénon et Jaurès.

Enfin, nous terminerons par les espaces publics qui avec une somme prévisible de 68,8 millions d'euros, représente un très important programme d'investissement qui impactera véritablement à courte ou moyenne échéance le cadre de vie des Lyonnais. Parmi ces investissements nous pouvons souligner le lancement de trois grandes

opérations : l'aménagement d'un parc naturel et d'une esplanade sur le site de l'ancienne caserne Sergent Blandan dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ; la requalification de la place des Jacobins et la restauration de sa fontaine dans le 2<sup>e</sup> arrondissement ; l'aménagement de la partie Sud et des kiosques de la place Bellecour dans le 2<sup>e</sup> arrondissement également. D'autres opérations de moindre envergure seront également menées comme l'aménagement d'un jardin partagé au Clos Saint Benoît, de la dalle Rozier, de la pointe Sud Croix Paquet dans le 1<sup>er</sup>, la deuxième phase de l'aménagement du parc Bazin et celui du square Rebatel dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ; l'aménagement « séquence chemin vert » dans les 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ; la rénovation des sanitaires publics au Parc de la Tête d'Or dans le 6<sup>e</sup> arrondissement ; le réaménagement du square Aristide Briand dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ; enfin les études de maîtrise d'œuvre pour le Clos Layat dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

J'en ai ainsi terminé pour ces listes d'investissement, qui encore une fois, ne sont pas exhaustives et je vous demande de voter ce budget 2011.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans le cadre de la présentation du budget 2011, vous ambitionnez de concilier les efforts d'investissement et le développement des services de proximité, qui sont actuellement au cœur des priorités des Lyonnais. Si l'arbitrage est souvent délicat, il est pourtant indispensable et aurait nécessité en 2011 une plus juste répartition entre les différentes missions.

Il est certes nécessaire que les Lyonnais puissent bénéficier d'une légitime information sur l'action de leur maire et de son équipe, il est également positif que notre ville puisse rayonner hors de ses frontières. Cela ne saurait cependant justifier la progression constante de la part du budget allouée aux relations publiques et à la communication, même si l'on se plaît à dire que la réussite, c'est un peu de savoir, un peu de savoir-faire et beaucoup de faire-savoir. Aux termes de votre rapport, pour autant que les redécoupages des missions permettent de s'y retrouver, le budget communication totalise tout de même plus de 6 M€.

En effet, votre présentation par mission oublie simplement une cinquantaine de millions d'euros de dépenses de fonctionnement et maximalise les recettes affectées aux missions. Plus de 2.000 équivalents temps-pleins ne sont affectés à aucune des missions décrites par votre rapport.

L'écart important entre les chiffres du budget et ceux de votre rapport m'incite à renouveler notre demande de transparence accrue. Il reste toujours à mettre en œuvre une véritable comptabilité analytique qui permettrait de faire une précision chiffrée crédible de chacune de ces actions.

Par ailleurs, la Ville de Lyon peut s'enorgueillir d'affecter une part très importante de son budget à la culture (108 M€ soit près de 18 % des dépenses). Cependant, et en dépit des efforts de la Ville pour les rendre accessibles au plus grand nombre, les spectacles, certes ouverts à tous, profitent essentiellement à une minorité aisée des habitants. La culture mobilise à elle seule 4 fois plus de dépenses que l'action sociale et la santé ! 23 % de plus que l'enseignement et la formation !

En ces temps difficiles économiquement, les Lyonnais attendent de leurs gouvernants une plus grande retenue en matière fiscale et des services de proximité efficaces.

Ainsi, les prévisions de l'INSEE établies à l'issue du dernier recensement démontrent l'attractivité de notre région qui compte beaucoup de jeunes et qui draine des actifs en âge d'avoir des enfants. Encore faut-il que ces derniers puissent trouver une solution de garde, ce qui relève encore trop souvent à Lyon du parcours du combattant avec une offre certes améliorée, mais qui reste insuffisante et qui nécessiterait une augmentation de la part du budget allouée à la petite enfance.

De même, les projections démontraient des besoins croissants dans le domaine de la restauration scolaire qui auraient nécessité une meilleure anticipation et non une gestion de crise en urgence. Dans certaines écoles, des parents sont encore sollicités pour s'organiser afin de faire déjeuner leurs enfants une à deux journées par mois, alors même qu'ils ne travaillent pas sur Lyon, ce qui les contraint à solliciter des jours de congés.

Enfin, si l'on peut saluer les efforts en matière de développement du logement social sur notre territoire, on ne peut que déplorer le gâchis de la SACVL qui vous le savez m'a particulièrement affectée, qui était pourtant l'instrument phare de notre ville et dont une grande partie du patrimoine foncier a dû être vendu pour éponger les pertes. Que dire par ailleurs des efforts de la Ville à destination des bailleurs privés afin d'inciter ces derniers à louer leurs logements vacants. Mais que dire des efforts de la Ville à destination des bailleurs quand, par ailleurs, des centaines d'appartements appartenant aux collectivités et notamment au Grand Lyon, isolés au sein de copropriétés privées et vides depuis des années, ne sont pas affectés justement au logement.

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, notre but n'est pas de vous stigmatiser, mais de stigmatiser votre action, mais nous pensons que l'augmentation des impôts n'est pas la seule alternative surtout en période de crise. Des arbitrages plus justes, une meilleure gestion et une optimisation des outils à votre disposition auraient permis de ne pas grever encore plus le budget des Lyonnais.

Je laisse maintenant la parole à Christophe Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais continuer sur l'aspect fiscalité. Concernant les recettes 2011, les documents transmis par M. Brumm indiquent que depuis le début de ce mandat en 2008, les impôts directs perçus par la Ville de Lyon ont augmenté de 46 M€. Concrètement, cela représente pour les Lyonnais une hausse des impôts locaux de 20 % soit en moyenne une majoration de 192 € pour chaque ménage lyonnais.

Comme déjà évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, les Lyonnais ont ainsi le triste privilège d'habiter une des villes ayant la taxe d'habitation la plus élevée par habitant, quand on ramène le produit fiscal par habitant (troisième ville de France parmi les communes de plus de 100.000 habitants).

Et ceci n'est pas terminé puisque vous avez déjà annoncé, au Grand Lyon, une augmentation prochaine de 10 % des taux de la taxe d'habitation pour 2011.

Cette double constatation s'explique par la hausse inéluctable, semble-t-il, du budget de fonctionnement (+ 30 % depuis 2001) qui induit mécaniquement une rigidité budgétaire forte (près de 70 % contre une moyenne nationale de 60 %). Cette dérive a peu à peu absorbé les marges de manœuvre budgétaire d'où votre absolue nécessité d'augmenter les impôts.

Pour conclure, je souhaite revenir sur le chapitre des subventions. Nous condamnons certaines pratiques de la Ville de Lyon ou du Grand Lyon consistant à régler directement les factures sans passer par le système de vote d'une subvention. De même, nous redemandons avec force que chaque demande de subvention soit clairement accompagnée d'une série d'informations qui nous semble indispensable : budget de l'opération, part d'autofinancement, rapport moral et financier de l'année N-1. Je me permets de rappeler que les subventions publiques n'ont pas vocation à alimenter une trésorerie excédentaire d'une association ou d'une structure externe.

Si nous voulons demain retrouver une marge de manœuvre budgétaire sans augmenter la fiscalité, si nous voulons mieux répondre aux besoins de proximité des Lyonnais et mieux préparer l'avenir, cette révolution culturelle et fonctionnelle est une urgence absolue, nous devons passer d'une logique du toujours plus à une logique du beaucoup mieux.

Pour toutes ces raisons, le Groupe Centristes et Démocrates Pour Lyon votera contre votre budget et s'abstiendra au niveau du budget supplémentaire du Théâtre des Célestins.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Le budget que vous nous proposez pour 2011 est un budget de continuité, à

quelques exceptions près, quasiment un « copier-coller » de l'édition 2010. Or, ce dont notre ville avait besoin, c'était d'un budget d'audace et d'innovation, malgré le cadre budgétaire contraint dans lequel évoluent désormais les Collectivités.

Nous vous avons déjà interpellé en vous demandant de trouver un meilleur équilibre entre appel à l'impôt, recours à l'emprunt, gestion de la dette, maîtrise des dépenses de gestion et maintien de l'investissement à un niveau compatible avec les exigences du développement de la ville. Force est de constater que votre budget 2011 ne va pas dans ce sens.

Comme l'a montré le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, les dépenses de gestion ont augmenté plus vite que les recettes sur les exercices précédents entre 2004 à 2008. Pour 2011, comme en témoigne la lettre de cadrage qui a présidé à l'élaboration du volet fonctionnement, vous faites le pari de maintenir les charges à caractère général à un niveau équivalent de celles du compte administratif 2009 (soit 100 M€). Mais aucune piste, ni aucun objectif chiffré n'y figurent pour réduire les dépenses récurrentes. Bien au contraire, certaines vont croître. A titre d'exemple, dans le BP 2011 que vous venez de nous présenter, vous prévoyez une augmentation de plus de 500 000 euros pour les frais de voyages et déplacements, 238 000 euros en plus pour les catalogues et imprimés et 580 000 euros supplémentaires pour les annonces et impressions.

Du BP 2010 au BP 2011, les dépenses de fonctionnement augmenteront de 1,5 % avec une évolution à périmètre constant de + 2,6 % des charges à caractère général, dont vous imputez une bonne partie de la hausse aux dépenses énergétiques. On sait que les bâtiments communaux représentent en moyenne 75 % de la consommation d'énergie des Communes (contre 18 % pour l'éclairage public et 7 % pour les véhicules municipaux). Parmi eux, ce sont les écoles, les équipements socioculturels et sportifs et les bâtiments administratifs qui représentent l'essentiel des consommations.

Nous serons donc particulièrement attentifs aux coûts induits par votre politique d'investissement. Mais nous sommes bien conscients que les Collectivités territoriales sont des acteurs importants de l'économie nationale même, s'il faut bien le reconnaître, notre système actuel contribue à limiter leur autonomie et leurs responsabilités.

Les dépenses de personnel restent stables (+ 0,1 %) du BP 2010 au BP 2011, c'est déjà un effort, il faut bien le reconnaître, mais vous avez encore des efforts à faire. Si l'on regarde le ratio des dépenses de personnel rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement (56,68 % en 2011), celui-ci est supérieur à la moyenne nationale de la strate démographique (53,6 %), soit près de 3 points d'écart.

Il faut dire que nous avons assisté ces dernières années à une forte augmentation des dépenses de fonctionnement tirée notamment par

la progression de la masse salariale et des effectifs. La montée en puissance de l'intercommunalité s'est faiblement traduite à ce niveau par un réajustement du budget communal. En clair, les transferts de compétences ne produisent pas réellement les économies substantielles attendues.

Du côté des subventions, alors qu'il conviendrait de raisonner davantage par objectifs, vous vous situez plutôt dans une logique de reconduction des crédits. En 2011, vous prévoyez une dépense de 55,7 M€ contre 53,3 M€ inscrits au BP 2010. Là aussi, gare aux dérives. Je rappelle que la Chambre Régionale des Comptes pointait une augmentation des subventions aux associations de 3,65 % par an de 2004 à 2008.

Au niveau des recettes de fonctionnement, celles-ci sont marquées notamment par la stagnation des dotations de l'Etat qui représentent 44 % des recettes de fonctionnement. Les recettes fiscales restent largement prépondérantes dans l'ensemble des recettes de fonctionnement (82,7 %). Elles sont en hausse de 3,7 % du fait de l'évolution des bases qui devrait vous permettre d'encaisser, comme vous l'avez dit tout à l'heure, 10,2 M€ de plus par rapport à 2010. Le rebond des droits de mutation (+ 50 %) devrait rapporter 7 M€ supplémentaires.

Du coup, le niveau d'épargne brute que vous affichez pour 2011 (64,2 M€) est avant tout le résultat du dynamisme des recettes mais pas le fruit d'une meilleure maîtrise des dépenses de gestion. Cette épargne est aussi gonflée par la diminution des frais financiers qui ne dépend pas de vous mais d'une conjoncture financière favorable, marquée par des taux bas et dont toutes les Collectivités territoriales bénéficient. Notons, quand même, que l'encours de la dette par rapport à la population totale va augmenter en 2011.

Cette situation ne doit pas dispenser d'une certaine rigueur pour éviter à l'avenir le recours à la solution de facilité qu'est la hausse de la fiscalité, comme vous l'avez fait en 2009.

De ce côté-ci, nous sommes, passez moi l'expression, « aux taquets » avec un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal supérieur à 1, ce qui dénote une érosion des marges de manœuvre communale en matière de fiscalité directe locale. Toute augmentation des taux, comme celle que vous allez proposer au Grand Lyon pour la taxe d'habitation, touche de plein fouet les classes moyennes qui sont aussi impactées par la hausse du prix de l'immobilier.

Or, on le sait, le dynamisme de notre pays et de notre ville repose pour beaucoup sur la bonne santé financière de ses classes moyennes. Ces familles qui bénéficient peu ou pas des dégrèvements, que ce soit pour les cantines ou les crèches, mais qui sont assujetties de manière concrète à toutes les taxes locales et nationales.

Dans ce contexte économique et social délicat et face à des contraintes budgétaires croissantes, vous avez fait le choix de la continuité en matière de dépenses de fonctionnement alors qu'il conviendrait d'être inventif, d'être créatif, d'être imaginatif dans la recherche des marges de manœuvre financières.

Nous ne voyons aucune introspection sur les politiques conduites et les priorités entre ces politiques, aucune remise à plat des missions ou prestations, aucune démarche innovante d'optimisation financière. Aucune démarche de mutualisation des compétences, ce qui aboutit notamment à des imbroglios complexes qui retardent les projets, comme celui du Parc Sergent Blandan dont nous allons parler plus tard.

Nous vous demandons un effort supplémentaire pour la gestion des dépenses de fonctionnement des services administratifs. Par exemple, en clarifiant davantage les transferts de compétences entre la Ville et le Grand Lyon en termes de coûts.

Aujourd'hui, il faut être conscient qu'une rationalisation des dépenses est indispensable. La fiscalité locale n'est pas un puits sans fond et le recours à l'emprunt doit être utilisé avec parcimonie. Ce que vous prévoyez de faire cette année, je le reconnais bien volontiers.

La Ville a encore des efforts à faire en ce sens. Quelques pistes puisqu'à chaque fois qu'on parle d'économie, vous nous dites « mais où prenez-vous l'argent, Monsieur Broliquier ? » : Et bien je vais vous le dire : on pourrait se recentrer sur nos compétences en délaissant par exemple les actions pseudo-éducatives comme Cap Canal, on pourrait avoir le courage de faire des choix difficiles : gérer la ressource humaine en ne se contentant pas simplement d'acheter la paix sociale ; avoir une politique d'achats des travaux -je ne dis pas des fournitures parce que de ce côté-là, les choses sont plutôt bien gérées- plus performante en négociant au mieux lorsque le Code de Marchés le permet ; avoir une meilleure maîtrise des coûts en prenant en compte systématiquement les coûts globaux, c'est-à-dire du coût d'acquisition par rapport au coût de fonctionnement ; ou alors autre exemple, autre piste, on pourrait avoir une rigueur dans la gestion des dotations aux mairies d'arrondissement, qui ne conduise pas à des « rallonges », comme ce sera sans doute le cas à la Mairie du 3ème arrondissement. L'article du Progrès de vendredi dernier, à cet égard édifiant, mérite une explication publique de votre part.

L'Etat a, de son côté, entrepris des efforts depuis plusieurs années en priorisant ses dépenses qui, à nos yeux, ne sont pas encore tout à fait suffisants, mais la tendance des dépenses de l'Etat est très largement positive. Nous croyons que la Ville de Lyon doit maintenant s'engager dans cette voie, comme d'autres collectivités en France, villes, départements et quelques régions, s'y sont déjà mises.

Je terminerai en tentant d'exprimer le sentiment de déception que nous éprouvons au sujet de ce budget. C'est un budget de routine, ce n'est pas un budget volontaire, il ne porte pas le progrès et le changement de Lyon. Vous ne semblez pas, à sa lecture, avoir compris que le temps n'est plus à la dépense continuelle mais à l'imagination pour mieux dépenser. En conséquence, fort de cette argumentation, nous voterons contre ce budget 2011.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme chaque année, le vote du budget primitif est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la Ville de Lyon et sur les possibilités de mener à bien les projets promis aux Lyonnais et dont nous savons déjà qu'une partie relevait de la promesse, sinon du mensonge, car vous ne pouviez ignorer le mauvais état de nos finances en 2008 au terme de votre premier mandat, puisque c'est vous qui aviez la responsabilité de cette gestion.

Pour éclairer le budget primitif de 2011, il est intéressant de consacrer quelques secondes à le remettre en perspective car cela explique beaucoup de choses. Dans quelle situation étions-nous en 2008 ? Situation très simple, avec des coûts de personnel qui flirtaient avec la barre dangereuse des 60 %, des investissements que vous ne pouviez plus financer que par l'emprunt après avoir artificiellement financé les précédents en bradant le patrimoine des Lyonnais - je pense à Grôlée -, un capital de la dette en constante augmentation.

Bref, les trois principaux indicateurs de gestion d'une collectivité étaient au rouge. Il vous fallait donc réagir pour éviter la catastrophe et en termes de réaction, nous avons effectivement eu droit à quelques mesures :

- il y a eu la mesure relevant du symbole, la nomination d'un adjoint aux finances dit « sarkozyste » pour faire passer la pilule à votre majorité communiste-verte et socialiste, c'est assez drôle ;
- il y a eu une maîtrise des coûts de fonctionnement brutale qui a conduit à de nombreuses protestations des personnels de la Ville, aux problèmes dans les cantines et à tant d'autres situations sociales tendues ;
- et enfin il y a eu une augmentation injuste des impôts mais qui était rendue nécessaire par la mauvaise gestion de notre collectivité.

Nous avons donc assisté pour cette année 2010 à l'application de ces mesures correctives dont nous pourrions constater l'effectivité dans le prochain compte administratif. Voilà donc le contexte dans lequel nous étions jusqu'à cette année, celle du redressement d'une mauvaise gestion.

Alors que prévoyez-vous donc pour 2011 dans ce cadre-là ? Avec un budget global à 693 millions d'euros, vous comptez consacrer 111 millions d'euros à l'investissement, vos dépenses de fonctionnement

devant s'élever à 532 millions d'euros. Pour cela, il faut des recettes et je vous propose de les examiner au préalable.

Mais avant de commencer, un petit mot sur le rapport du Maire : nous évoquions tout à l'heure - enfin certains de mes collègues ont évoqué la question de la transparence - simplement pour vous signaler que dans le rapport du Maire sur les dépenses de fonctionnement, seuls 162 millions d'euros sur 532 sont présentés, soit 38 %, et en dépenses d'investissement, 25 millions d'euros sur 111, soit 22,5 %. On peut donc faire beaucoup mieux en terme de présentation sur le rapport du Maire.

Pour en revenir aux recettes de fonctionnement, avec la hausse habituelle des bases et des droits de mutation en hausse, vos recettes fiscales en 2011 progressent à 387 millions d'euros, soit 17 millions d'euros supplémentaires, 7 millions d'euros au titre des droits de mutation et 10 millions d'euros au titre des contributions directes. Encore heureux que vous n'augmentiez pas une nouvelle fois les impôts ! Vous semblez vous en féliciter mais rien, absolument rien ne le justifiait, ni ne le justifierait ! J'avoue donc que le fait de s'en féliciter me laisse parfois pantois.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, vous annoncez une baisse de 5 %. Ce sont des prévisions que vous faites et comme d'habitude, vous nous annoncez l'incendie qui n'existe pas pour nous expliquer ensuite que c'est grâce à vous qu'il n'a pas eu lieu ! Cette attitude caricaturale qui, malheureusement, caractérise souvent la Gauche française, ne trompe personne. La réalité par contre, c'est effectivement une stabilisation des montants donnés par l'Etat compte tenu de la décision prise par lui, à juste titre, de faire participer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics par le gel en valeur des concours financiers de l'Etat.

Ce sera donc la première fois que l'Etat n'augmentera pas sa contribution, contrairement à ce que vous nous expliquez à chaque budget et en faisant porter sur un faux retrait de l'Etat votre mauvaise gestion, seule cause de la hausse de la fiscalité qui a eu lieu en 2009. Cela a été démontré par la Chambre régionale des comptes, comme l'examen des différents budgets et des comptes administratifs le démontre.

Enfin, permettez-moi de vous dire que si vous êtes vraiment candidat à l'élection présidentielle, comparer le budget de l'Etat au budget d'une collectivité locale, c'est un peu court comme programme ! Il faudra sans doute faire mieux et surtout dire ce que vous prévoyez pour améliorer les finances de l'Etat, en dehors de l'augmentation massive d'impôt que la Gauche, sans trop le dire bien sûr, a toujours dans son programme !

Pour en revenir au budget de la Ville de Lyon, comme nous avons eu l'occasion de le dire au dernier Conseil, la partie recettes augmente effectivement régulièrement et mécaniquement, grâce notamment à l'augmentation des bases fiscales et à celle de la population,

donc du nombre de contribuables. C'est bien sûr sur la partie dépenses que votre gestion avait péché. Quand j'ai reçu votre réponse Monsieur Brumm, à ma question écrite sur le Forum de Lyon Libération, j'ai eu quelques inquiétudes quand vous me dites que la valorisation du personnel mobilisé pour la manifestation n'est pas possible. Je me suis dit qu'effectivement, cela devait être difficile de contrôler les dépenses quand on n'était pas capable de valoriser le personnel sur l'Hôtel de Ville.

Je ferme la parenthèse mais nous vous avons reproché, lors des précédents budgets, l'augmentation irresponsable des coûts de fonctionnement et notamment des charges de personnel. Vous aviez nié à l'époque mais les faits sont têtus et aujourd'hui, ils nous donnent raison : dans le budget pour 2011 vous affichez un ratio « dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement » de 56,68 %, mais depuis 2008, nous assistons en fait à un tour de passe-passe entre dépenses de personnel et subventions. Ce fut d'abord le cas du CCAS et aujourd'hui de l'Ecole Nationale des Beaux Arts qui vous permet de diminuer de 4,8 millions d'euros les charges de personnel. Une fois retraité ces transferts, la réalité, c'est que la progression de la masse salariale est effectivement de 0,1 %. Vous aviez donc trop laissé filer les dépenses et vous êtes en train de rectifier le tir, avec le soutien de votre Majorité qui devrait du même coup modérer son discours sur les suppressions de postes opérées par l'Etat, car finalement vous faites la même chose. Il faut donc parfois faire preuve de cohérence !

Par contre, vous avez beaucoup plus de mal sur la partie des « charges à caractère général », puisque celles-ci augmentent de plus de 3 millions d'euros. Certes, la hausse du coût de l'énergie représente 1 million d'euros supplémentaire de prévu, mais que penser de la hausse de plus de 500 000 € du poste « voyages et déplacements » ? J'imagine qu'il ne s'agit pas seulement des voyages et déplacements des élus, Monsieur Brumm, surtout quand en réponse à notre Collègue Patrick Huguet vous nous donnez des coûts extrêmement faibles, voire ridiculement faibles. C'est comme la fonction « Fêtes et cérémonies » qui repart à la hausse à plus 3,90 % ! En cette période difficile, il aurait été de bon ton de faire preuve là aussi de modération.

En conclusion sur cette partie « dépenses », nous constatons que notre analyse était la bonne et que la hausse d'impôts n'avait pas d'autre raison que cette dérive de gestion dont vous étiez responsable.

Examinons maintenant ce qu'il en est de l'investissement. Vous prévoyez d'investir pour 2011 la somme de 111 millions d'euros, comme vous l'aviez envisagé pour l'année 2010. Nous verrons au compte administratif si vous avez atteint ce niveau, ce dont je doute compte tenu des retards importants pris un peu partout. Comme souvent, vous surestimez l'investissement pour faire de grandes déclarations, puis quand arrive le moment de réaliser, alors « on oublie, on rabote, on fait traîner ». Bref, on n'atteint pas l'objectif fixé, les comptes administratifs seront heureusement là pour prouver cet état de fait !

Mais arrêtons-nous quelques instants sur la question : comment allez-vous financer cet investissement ?

En dehors de l'année 2005, tristement célèbre pour le bradage de l'îlot Grôlée qui vous avait permis de financer presque 75 % de l'investissement, vous avez recours à l'emprunt. Pour 2011, vous prévoyez d'emprunter à nouveau 85 millions d'euros pour financer les 111 millions d'euros d'investissements prévus, soit un peu plus de 77 %. Cela reste un niveau d'emprunt élevé car nos ressources propres restent faibles. Quel sera le taux d'exécution de vos investissements ? Nous avons vu au cours des huit dernières années qu'il était en moyenne de 82 %, ce qui du coup laisse des « restes à réaliser » qui se cumulent...

Seul point positif, après plusieurs années d'augmentation de notre dette en capital, de 396 millions d'euros au 1er janvier 2005, nous étions passés à 449 millions d'euros au 1er janvier 2010, cette dette en capital devrait baisser de 8 % en passant à 412 millions d'euros au 1er janvier 2011. Le montant que nous remboursons chaque année reste cependant élevé : 65,8 millions d'euros pour l'année 2011.

En conclusion, ce budget est donc révélateur de votre mauvaise gestion passée et des efforts que vous devez entreprendre pour redresser la barre.

Cette mauvaise gestion s'était concrétisée par un dérapage des coûts de fonctionnement et par une hausse d'impôts de 6 % en 2009.

Cette hausse d'impôts, que nous nous avons considérée injuste, car décidée en période de crise, suffit à peine à endiguer l'emballement des coûts de fonctionnement de la Ville.

Cela se traduit donc par trois décisions :

❶ Vous allez devoir continuer à contraindre les dépenses de fonctionnement ;

❷ Vous avez abandonné certains projets d'investissement prévus pendant votre campagne, car vous ne pouvez pas les financer ;

❸ Et vous continuerez à être contraint de recourir massivement à l'endettement, pour continuer à investir, même si cette année marque une pause.

Et au delà de tout cela, vous le faites sans donner aucune perspective, sans avoir aucune réflexion d'ensemble sur nos priorités, sur les politiques menées dans les différents secteurs et qui pourraient mériter d'avoir de larges débats. En fait, vous nous faites un peu une RCPP locale : un Rabotage Comptable des Politiques Publiques de la Ville de Lyon ! Quel souffle, quelle ambition, quelle motivation pour les acteurs de la cité !

Pour toutes ces raisons, sans aucune perspective sur les mesures que vous envisagez de prendre pour redresser la barre et redonner de la perspective à nos politiques publiques, nous voterons contre ce budget.

Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas : Je vous prie d'excuser Gilles Vesco.

Monsieur le Maire, chers Collègues, beaucoup de choses ont été dites ou vont être dites, je vais donc concentrer mon intervention sur quelques chiffres emblématiques qui caractérisent la situation financière de la Ville de Lyon.

Monsieur le Maire, vous l'avez écrit en préface de ce Budget Primitif 2011, la situation financière de la Ville est bonne : l'épargne progresse et la dette diminue. Une situation économique qui n'aurait pas été pour déplaire à votre prédécesseur M. Barre.

Cette bonne gestion a été confirmée par l'Agence Standard and Poor's qui maintient la note AA de la Ville, avec une perspective qui passe même de stable à positive.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : une épargne brute qui passe à 64,2 M€, soit une hausse de 34 % par rapport au budget primitif 2010, et ceci grâce à une hausse des recettes de fonctionnement (+3,1 %), face à une hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement (+1,5 %), contrairement à ce que déclame l'Opposition avec des termes bien excessifs je trouve et qui ne feront pas mouche auprès des Lyonnais, car justement trop excessifs.

Ce niveau plus que satisfaisant de l'autofinancement garantit une autonomie financière à la Ville de Lyon, dans un contexte général d'affaiblissement des finances locales. Il s'agit d'un véritable rempart financier, face à la diminution des dotations de l'Etat (-5 % en 2011).

Corollaires de cet autofinancement en forte hausse, une dette en baisse de 22 M€, tout en maintenant un niveau d'investissement particulièrement élevé à 111 M€ et qu'on peut qualifier de contrat cyclique, étant donné le contexte particulièrement morose en matière d'investissement public.

En effet sur 2010, on a enregistré un recul de 2 % de l'investissement des collectivités territoriales et surtout l'Etat a fortement réduit son niveau d'investissement, après un effort particulier, il est vrai, l'an dernier avec le Plan de Relance, mais un effort sans lendemain, malheureusement, comme c'est trop souvent le cas avec l'Etat.

Grâce à ce niveau élevé du budget d'investissements, de nombreuses réalisations municipales vont pouvoir être lancées ou menées à bien en 2011, que ce soit dans le secteur de la Petite Enfance, avec la création de 150 nouvelles places, dans le domaine de l'Education, avec la création de quinze nouveaux selfs, dans le secteur de l'Action sociale, avec la rénovation de quatre Résidences de Personnes Agées (comme celles de Pradel et Commandant Charcot) et le lancement des études pour la rénovation de cinq résidences supplémentaires, ou encore en matière de Cadre de Vie, avec l'aménagement d'un parc naturel sur le site Sergent Blandan et la poursuite de la voie verte dans le secteur de Champvert-Point du Jour, dossier suivi de près par mes Collègues Alexandrine Pesson et Céline Faurie-Gauthier.

Il faut aussi rappeler qu'à ces investissements municipaux, s'ajoutent ceux du Grand Lyon, qui devraient s'élever à près de 492 M€ en 2011 et qui permettront, à la fois de conforter le dynamisme et l'attractivité de notre Ville, par le soutien apporté au monde économique, mais aussi de réduire les inégalités, notamment avec une politique de logement volontariste (1730 logements sociaux construits sur Lyon en 2010).

Après l'énumération de toutes ces réalisations, j'entends déjà certains de nos concitoyens s'inquiéter de l'impact que pourrait avoir tous ces projets sur leurs feuilles d'impôts en 2011 : et bien, qu'ils se rassurent ! Les taux de fiscalité directe restent inchangés pour 2011, ainsi que le Maire et sa Majorité s'y sont engagés, soit rappelons-le encore une fois, une seule hausse des taux en 2009 pour toute la durée du mandat.

Je reprendrai d'ailleurs les propos de M. Brumm pour conclure et pour répondre à certains propos démagogiques entendus juste avant moi, que nos taux sont parmi les plus bas de ceux des villes de plus de 200.000 habitants : le taux de taxe foncière étant le plus bas, et le taux de taxe d'habitation, parmi les trois plus bas du panel.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Comme quoi, M. Brumm il a totalement basculé à Gauche !

(Rires.)

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le budget pour l'année 2011, qui sera l'année de mi-mandat, est de nature à rassurer les Lyonnais à double titre.

D'une part, il indique clairement que leur ville est dans une situation financière tout à fait satisfaisante, ce qui, évidemment, détonne dans un contexte où l'actualité ne parle que d'Etats surendettés vivant au-dessus de leurs moyens et risquant parfois la banqueroute.

La bonne solvabilité de la ville est aujourd'hui largement reconnue, avec notamment la notation AA par l'Agence Standard & Poor's, cela vient d'être dit.

La ville parvient à dégager une épargne plus importante, qui lui permet d'autofinancer très largement ses dépenses d'investissement et de se désendetter notablement (la dette devrait passer sous les 400 M€), ce qui est le seul schéma vertueux en termes de finances publiques ;

D'autre part, il démontre que la Ville continue à se développer et à améliorer les services publics de proximité.

En 2011, nous allons ainsi consacrer 49 M€ à la Petite Enfance, avec un accroissement des subventions aux crèches associatives, et l'ouverture ou les travaux engagés pour de nouvelles crèches permettant d'ouvrir des places nouvelles d'accueil de jeunes enfants.

96 M€ seront alloués au secteur de l'Education, avec la création de quinze nouveaux selfs dans les restaurants scolaires et l'accroissement des moyens nécessaires, pour faire face à la hausse de fréquentation des restaurants scolaires.

Nous poursuivons notre objectif de développement de la lecture publique, avec l'ouverture de la bibliothèque de la Duchère en début d'année et le lancement des études opérationnelles pour la bibliothèque de l'Est du 3<sup>e</sup> arrondissement.

En matière d'aide au maintien à domicile et maintien du lien social pour les personnes âgées, le CCAS versera 270.000 €, au titre de la participation au coût des aides ménagères, 175.000 € aux associations gérant les foyers restaurants pour personnes âgées, et 50.000 € pour des actions en faveur des personnes âgées. Par ailleurs, la ville accompagnera financièrement, à hauteur de 3,7 M€ en 2011, l'ambitieux programme de réhabilitation des résidences de personnes âgées dans les différents arrondissements.

La ville et le CCAS poursuivront, bien évidemment, également leur soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la veille sociale (1,4 M€), de l'aide alimentaire (143.000 €), d'accueil et de soin des SDF (330.000 €). Le fonds d'aide aux jeunes, qui verse des aides aux jeunes en difficulté, pour les aider dans leur insertion professionnelle, progressera de +13.000 € en 2011, pour atteindre 45.000 €.

En matière de politique de la ville, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Cohésion Sociale, qui est prorogé d'une année, la ville mettra l'accent en 2011 sur le renforcement des actions de développement économique, et sur la gestion sociale et urbaine de proximité, notamment sur les Pentes de la Croix-Rousse et dans les quartiers Moncey-Voltaire et Guillotière.

2011 verra aussi l'avancée de deux projets phare du mandat dans le domaine sportif : la construction de la Halle d'Athlétisme de la Duchère et la rénovation de la piscine du Rhône.

Enfin, la ville participera financièrement aux grands projets de rénovation d'espaces publics, menés par le Grand Lyon, place Bellecour et place des Jacobins, qui devraient embellir considérablement le cœur de la Presqu'île.

C'est donc cela que nous souhaitons dire aux Lyonnais : leur argent est bien géré et dépensé utilement. Les équipements et les services publics de proximité que nous continuons à développer pour eux, ne sont pas financés à crédit, et nous pouvons leur garantir sereinement un niveau de service public sur le long terme.

Notre Groupe votera donc sans hésitation ce budget 2011, qui prouve que la bonne gestion peut s'articuler efficacement avec l'action.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est peut-être classique et conventionnel, mais je veux dire d'entrée que le Groupe GAEC est pleinement dans la Majorité et partie prenante de l'exécutif et que nous voterons donc le projet de budget 2011. D'abord et avant tout, parce que nous considérons que le Plan de Mandat est pour le moment globalement respecté et que ce projet de budget est dans la continuité du précédent.

Cependant, nous sommes à mi-mandat et la crise financière et sociale est passée par là, comme d'ailleurs les mauvais coups du Gouvernement contre l'autonomie et les dotations des collectivités locales, n'en déplaise à M. Havard !

Nous l'avons abordé en détail lors du débat d'orientations budgétaires de la dernière séance du Conseil municipal, je n'y reviendrai donc pas, même si c'est un point très important, dans le temps qui m'est imparti.

C'est dans ce contexte difficile pour toutes les collectivités, que nous relevons des résultats 2010 très positifs pour la gestion de notre ville. Je vous cite, Monsieur le Maire, dans votre rapport : « A mi-mandat, la Ville de Lyon présente une situation financière satisfaisante : l'épargne progresse et la dette diminue. » Et un peu plus loin, je cite toujours à propos de l'Agence de notation qui souligne : « Les bonnes performances financières de la Ville de Lyon et ses marges de manœuvre budgétaires significatives. »

Nous partageons cette analyse et c'est pourquoi nous voulons être force de proposition pour la période à venir, afin de mobiliser ces marges de manœuvre :

D'abord sur les investissements, nous relevons la poursuite de la réalisation du Plan de Mandat. Nous devrions, par exemple, rattraper en 2011 les retards dus à la crise de l'immobilier pour la réalisation des crèches inscrites au Plan de Mandat.

On pourrait citer aussi le pôle social de Saint-Rambert, la bibliothèque de la Duchère et d'autres équipements encore. Mais à mi-mandat, nous voulons souligner la nécessité d'inscrire dans l'actualisation du plan d'investissement des efforts accrus sur trois objectifs :

- Premièrement, faire face aux urgences liées à la restauration scolaire et à la progression de la démographie scolaire en avançant certains programmes d'écoles, par exemple.

-Deuxièmement, faire face aux conséquences de la loi de 2005 sur le handicap, même si je veux souligner que nous sommes une des villes qui aura réalisé dans les temps le diagnostic complet et que l'Etat a fait voter une loi sans prévoir l'accompagnement financier des collectivités. Il n'en reste pas moins que nous devons franchir au moins une étape significative de mise en accessibilité de nos bâtiments et relancer l'Etat avec nos réseaux de villes sur le financement.

- Troisièmement, nous devons aussi faire face aux enjeux de développement durable et du plan climat. Nous avons déjà voté une délibération sur l'isolement de nos bâtiments, sur les fenêtres et les combles. Nous pensons que nous devons et pourrons aller plus loin dans ce sens.

Sur le fonctionnement, dans l'esprit de la citation de William Shakespeare qui figure en bonne place dans nos plans de mandat, « qu'est-ce qu'une ville, sinon ses habitants », nous voulons souligner l'importance égale de nos actions sur la solidarité et le développement humain par rapport aux investissements stratégiques, même si je ne veux en aucun cas opposer fonctionnement et investissement sur ces questions.

Le premier point que j'aborderai à ce sujet porte sur les dépenses de personnel qui sont pour nous, de véritables investissements pour l'avenir de notre cité.

Monsieur le Maire, nous nous associons à l'hommage que vous leur avez rendu à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Nos agents jouent un rôle essentiel dans la qualité des services rendus aux Lyonnais.

Les années 2009 et 2010 ont été marquées par le poids de la crise financière et ses conséquences sur les budgets et dépenses publiques, en particulier des collectivités locales qui ont imposé des mesures de précaution, tant nous pouvions craindre pour l'avenir de nos finances.

Des mesures très rigoureuses, sans doute même trop rigoureuses finalement, ont été prises et ont conduit aux résultats financiers positifs de 2010. Mais nous pouvons constater aussi qu'elles ont pesé sur la crise sociale de ces derniers mois avec nos agents.

Heureusement, nous pouvons nous féliciter aujourd'hui des trois accords positifs passés avec les syndicats qu'il s'agit maintenant, de mettre en œuvre intégralement et le plus vite possible.

En effet, si la ville ne peut pas compenser l'insoutenable politique du Gouvernement sur la fonction publique et le blocage des salaires, elle ne doit pas s'interdire pour autant des mesures en leur faveur. Les accords passés sont une première étape et nous devons également mieux assurer les remplacements prévisibles comme les congés longue maladie, maternité, les remplacements de mi-temps thérapeutiques et la couverture en temps réel des vacances de postes. Nous serons très vigilants sur ces questions comme nous le serons sur l'objectif de notre plan de mandat d'évolution de 3 %. Il ne sera pas atteint si nous restons par ailleurs, sur la progression faible de 2011. Même si nous tenons compte du transfert de l'ENBA, on en est encore loin. Il en va de notre capacité à mobiliser nos agents.

Sur ce sujet, d'ailleurs une remarque sur les interventions de l'Opposition sur la question des déplacements. Comme ils ont lu je n'en doute pas le rapport du Maire, ils ne peuvent pas ignorer que l'évolution sur les déplacements concerne la prise en charge conforme à la loi, des Plans de Déplacements urbains et de 50 % du coût d'abonnement des personnels, mais peut-être veulent-ils s'opposer à cette évolution ?

Deuxième question sur le fonctionnement. Dans la situation de crise sociale actuelle, nous estimons à la fois que nous n'avons pas à rougir de nos efforts en termes de Solidarité, d'Education de Petite Enfance, de Sports et de Culture. Nous pourrions même mieux les valoriser et les assumer car notre ville fait plus que beaucoup d'autres, y compris dans notre agglomération. Mais la situation exige à la fois que nous interpellions plus fortement l'Etat et le Conseil général sur l'urgence sociale relevant de leur compétence et que nous examinions nos possibilités d'évaluation pour les prochaines années.

Nous relevons positivement, cette année, l'effort important sur le fonds d'aide aux jeunes. Mais nous devrions renforcer nos politiques d'insertion pour l'égalité réelle contre toutes les discriminations.

Enfin sur le champ de l'Education nous devons faire face aux besoins liés à la restauration scolaire. Le Budget 2011 marque une étape de plus avec le financement de 1 000 places supplémentaires après la progression de 3 000 places depuis 2001. Mais il nous faudra poursuivre qualitativement et quantitativement sur cette voie et il nous reste aussi à faire face à la deuxième priorité inscrite au plan de mandat, avec la réforme du périscolaire très attendu par les familles.

Pour conclure, je reviendrai sur la question des agences de notation privées qui ont malheureusement fait faillite, démontré leur défauts et leur faible fiabilité. Certes, il est indispensable de pouvoir évaluer de façon incontestable les politiques publiques et les équilibres budgétaires, mais il est urgent aujourd'hui, de travailler à de nouveaux instruments et indicateurs et à l'émergence d'agences publiques et indépendantes de notation.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le budget 2011 de notre ville est présenté quelques jours seulement après le vote du budget de l'Etat. Nul besoin en France du FMI pour imposer une cure d'austérité, le Gouvernement s'en occupe ;

Et si par conviction, nous levons le doigt en demandant plus de moyens pour les besoins, l'argument « vous n'y pensez pas, vous savez qu'il n'y a plus d'argent, vous ne voudriez tout de même pas que l'on lègue une telle situation à nos enfants ? ».

Si l'on répondait autre chose que non, on imagine la suite, « il faut que tout le monde fasse des efforts. ». Nous entendons cela depuis des semaines à propos de tout : retraite, salaires, réforme territoriale, la Grèce, l'Irlande, l'Espagne et même un petit peu dans notre ville.

Et bien non, ce n'est pas l'argent qui manque. Il n'y en a jamais eu autant. Simplement, il n'est pas là où il faut suite au transfert de richesse sans précédent du travail vers le capital. D'ailleurs, de nombreuses études sont en train de remarquer cette tendance là.

Il nous faut lutter contre le parti pris idéologique et conservateur consistant à rendre les hausses de salaires responsables des déficits publics.

Selon l'INSEE, si l'on tient compte du transfert de 50 000 agents vers les collectivités territoriales entre 2007 et 2008, le pouvoir d'achat des fonctionnaires de l'Etat a reculé de 0,1 % en 2008, avant même le gel du point d'indice annoncé pour 2011. Et puis un scoop ! L'Etat a failli ne pas payer ses salariés pour le mois de décembre, il a été obligé de créditer immédiatement sur son budget.

Aujourd'hui FMI et Union Européenne, pour soutenir les Etats obligent à tailler exclusivement dans le capital humain, les plus pauvres payant pour sauver les plus riches.

La cure d'austérité va atteindre les plus démunis, 2 400 000 personnes ont déjà frappé, pour octobre 2010, à la porte des permanences d'accueil du Secours populaire. A Bron une permanence a été mise en place pour accueillir le nombre d'étudiants qui ne peuvent plus ni s'habiller, ni se loger, ni manger.

L'augmentation de notre épargne brute à 64,2 millions d'euros nous laisse quelques marges de manœuvre d'autant que pour arriver à un tel résultat, certains ont du faire quelques efforts.

M. Havard doit se réjouir de voir l'augmentation de la masse salariale de notre ville stagner à 0,1 %. Notre Groupe n'a pas la religion de la baisse de la masse salariale, pas plus dans le public que dans le privé.

Nous voyons chaque jour les effets désastreux de la politique de réduction drastique du nombre de fonctionnaires menée au niveau national. Nous ne sommes pas, à l'opposé de nos collègues de droite, des adeptes d'une secte qui porterait le nom de RGPP, dont les gourous sont Christine Lagarde et François Baroin, puis-je vous associer Monsieur Havard, vous avez prononcé le mot de RCPP.

Nous nous félicitons, Monsieur le Maire, de trois accords signés avec les organisations syndicales dont le dernier est de permettre à nouveau un déroulement linéaire de la carrière des agents mettant ainsi un terme à une maîtrise de la masse salariale au détriment des promotions et cela sur trois ans.

Mais cependant, nous tenons à exprimer une réserve concernant ce budget primitif. Nous regrettons en effet que les remarques concernant les charges de personnel, que nous avons exprimées lors du débat d'orientation budgétaire n'aient pas été entendues.

L'annonce d'une masse salariale qui ne progresse pas est lourde de conséquences pour la qualité de notre service public. Car avec la stagnation affichée de la masse salariale à 0,1 % à périmètre constant, nous déplorons une baisse des effectifs avec 107,5 suppressions de postes pour 81,5 créations malheureusement gagées par des suppressions en nombre équivalent. De plus, pour que cette masse salariale ne progresse pas, les services jouent les bons élèves en faisant attention de ne pas atteindre l'enveloppe allouée en remplacement et en vacataires. Conséquences, des agents de la Ville qui ont de plus en plus de missions et de charge de travail à accomplir. Que le mécontentement des personnels s'exprime, nous le comprenons.

Nous ne pouvons accepter ce principe qui contribue à faire fonctionner de nouveaux équipements en diminuant et le service rendu à la population et la qualité de ce service.

Les dépenses en personnel, c'est du service à la population, et en cette période de vie dure à cause de la crise, la Ville doit maintenir, voire améliorer ses services à la population. Pour cela, il faut une politique de renforcement des capacités humaines, de nos structures.

Les salariés de notre Ville n'ont pas à payer les conséquences de la crise et des attaques gouvernementales dont ils ne sont pas responsables ; et de ce fait, la maîtrise de l'endettement ne doit pas se

faire en leur défaveur. Une progression de la masse salariale à 3 % aurait été conforme à notre plan de mandat et pertinente pour atteindre ces objectifs.

La tendance qui se dégage pour le moment constituerait un retournement de la politique adoptée en début de mandat.

Nous avons alors proposé d'intégrer une évolution de notre capacité de remboursement de la dette jusqu'à 11-12-13 ans en 2004, ce qui correspond à l'amortissement réel des équipements que nous livrons ; cette disposition nous permettant de dégager les moyens supplémentaires tant pour des réalisations nouvelles que pour satisfaire les besoins de nos concitoyens.

Je ne reviens pas sur les propositions faites par M. Fournel en matière d'écoles, de cuisine centrale, d'extension de groupes scolaires, d'accessibilité. Je voudrais aussi dire que des audits énergétiques sur les bâtiments les plus de gaz à effet de serre nécessitent un certain nombre de plans d'actions, donc de moyens supplémentaires. Il y a vraiment besoin de faire beaucoup plus, également, pour le logement, l'exclusion et la santé.

Nous considérons que ce choix reste d'actualité, la crise étant même venue renforcer les attentes et les besoins, il n'y a qu'à voir l'explosion des demandes d'accueil à la cantine scolaire par exemple pour s'en convaincre.

Notre proposition concernant l'utilisation de nos marges de manœuvres budgétaires portera également sur notre action en faveur du développement d'une démocratie plus participative. Sur ce volet fondamental pour la gouvernance de nos collectivités, nous avons la conviction que nous devons accroître les moyens, notamment humains, mis à disposition de la ville et des arrondissements pour poursuivre et amplifier la dynamique engagée depuis le début du mandat.

Le Grand Lyon a su depuis une dizaine d'années porter de manière exemplaire et reconnue la construction d'une démocratie d'agglomération plus participative. Il convient aujourd'hui que la Ville de Lyon, sur ses propres compétences, s'engage résolument en ce sens, afin de mieux répondre aux attentes et aux exigences légitimes de tous les Lyonnais qui souhaitent apporter leur contribution au développement et au rayonnement de nos quartiers, de nos arrondissements et de notre Ville.

Tout cela étant dit, nous voterons bien entendu le budget primitif que vous nous présentez pour 2011.

Je vous remercie.

Mme RIVOIRE Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous partageons les différentes remarques de mes prédécesseurs et notamment celles faites par le Groupe GAEC.

Le budget que vous nous présentez pour 2011 nous paraît explicite et nous croyons profondément que les grands investissements de notre collectivité, concentrés pour partie sur la Duchère, représentent un signal fort. Ils traduisent notre volonté d'investir là où il y en a besoin. C'est un satisfécit.

Grâce à la baisse des intérêts d'emprunts, vous avez annoncé Monsieur le Maire, que les impôts n'augmenteront pas. Cette parure de la rigueur, si elle plaît à nos habitants, ne doit pas nous cacher la réalité : la hausse de la population annoncée par l'INSEE demandera plus d'investissements et de crédits de fonctionnement pour notre collectivité. En d'autres termes, embaucher des fonctionnaires ne doit pas devenir un « gros mot » !

La ville de demain se crée aujourd'hui, et l'attractivité du pôle lyonnais nous semble une bien meilleure caution bancaire que le double AA de Standards And Poors. Ceci dit, la baisse des intérêts d'emprunt ne représente qu'un instant « T ». Vous le savez, nos banques sont largement engagées en Irlande et la bascule, l'effet « Domino » peut se produire à tout moment car nous ne pourrions renflouer indéfiniment nos voisins.

D'ailleurs, Monsieur Brumm, Monsieur le Maire, nous vous avons interrogé en avril dernier pour que notre collectivité s'engage aussi dans la lutte contre les paradis fiscaux. En retour, vous deviez interroger les établissements bancaires avec lesquels nous sommes partenaires pour savoir s'ils détenaient des filiales ou avaient des intérêts dans les pays black-listés publiés par le Gouvernement. Pour rappel, la moitié des banques avec lesquelles nous avons contracté un emprunt sont présentes dans les paradis fiscaux.

Où en est-on de cette consultation Monsieur Brumm ?

Enfin, notre Collègue Gilles Buna avait soulevé la possibilité que Dexia ait fournie au Conseil général du Rhône des emprunts toxiques. Notre avenir chez Dexia s'élève à 50 M€ ! Pouvez-vous nous indiquer si Lyon est redevable, elle aussi, d'emprunts toxiques ?

Je vous remercie.

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement :  
Monsieur le Maire, chers Collègues, sans revenir sur ce qui vient d'être dit par les uns et les autres, je voudrais insister sur la cohérence de ce budget 2011 et la manière dont il prépare l'avenir en traduisant l'ensemble de nos politiques publiques. Je voudrais insister sur trois dimensions de ces politiques qui apparaissent dans ce budget.

La première, c'est sa dimension redistributive, la deuxième c'est qu'il s'appuie sur une vraie stratégie de développement des ressources humaines de notre ville et la troisième c'est qu'il s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Concernant l'aspect redistributif, on le voit apparaître à travers les recettes, notamment à travers la fiscalité. Comme Richard Brumm l'a indiqué, la Ville de Lyon utilise au maximum les possibilités qui lui sont données, de faire jouer à la taxe d'habitation un rôle redistributif d'une part avec l'abattement général de 15 %, soit le maximum autorisé, d'autre part avec la fixation des abattements obligatoires pour personnes à charge, là aussi au niveau maximum 20 % pour les deux premières personnes et de 27 % pour les suivantes. C'est bien une dimension redistributive qui apparaît à travers ces orientations fiscales. Ce que nous souhaitons, c'est réduire au maximum la pression fiscale pour les Lyonnais ayant les revenus les plus faibles.

Du côté des dépenses, cette dimension redistributive apparaît à travers tout un ensemble de programmes. La plaquette que nous avons sur nos pupitres permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des actions menées par notre Ville, qui visent à assurer une meilleure cohésion sociale en s'adressant d'abord aux plus démunis de nos concitoyens. Sans aller dans le détail, on peut mettre l'accent sur tout ce qui concerne l'intégration scolaire et sur la refonte du règlement intérieur du CCAS qui a permis de redéfinir notre système d'aides facultatives autour de la notion de « reste à vivre ».

Toujours du côté des dépenses, je voudrais insister sur l'aspect développement des ressources humaines, à travers ce budget primitif. Ce qui apparaît très nettement c'est la mise en œuvre d'une véritable politique de développement des ressources humaines. Et de ce point de vue, il est clair que nous ne procédons pas du tout comme d'autres collectivités, à commencer par l'Etat, c'est-à-dire que nous n'appliquons pas des mesures aveugles du type non-remplacement d'un départ en retraite sur deux. Au contraire, nous essayons de redéployer les postes et les moyens humains en adaptant en permanence nos services publics.

Cela veut dire que globalement nous maintenons l'emploi et nous le faisons par redéploiement. Régulièrement en comité technique paritaire (CTP, instance paritaire consultative compétente pour les ajustements de notre organisation, les créations et suppressions de postes), nous validons un certain nombre d'ajustements de nos services permettant d'économiser les postes là où c'est possible et de les redéployer là où c'est nécessaire, avec souvent d'ailleurs une montée en qualification des emplois concernés par ces mouvements.

Au-delà de ça, je pense que cette politique de développement des ressources humaines, qui s'appuie sur une stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, vient de franchir une étape

décisive à travers les différents protocoles d'accord qui ont été signés par la plupart des organisations syndicales et qui modifient de manière importante le climat social dans notre collectivité. C'est ce que je constate, en tout cas, en tant que président de la Commission administrative paritaire (CAP) des personnels de catégorie C, où je suis en contact avec les personnels qui sont les premiers bénéficiaires de ces protocoles d'accord. Je pense, par exemple, à ce qui s'est passé en faveur des plus bas salaires à travers l'accord sur les nouvelles bonifications indemnitaires et puis, en ce qui concerne les nouvelles manières d'envisager les promotions en faveur, là aussi, de nos personnels en bas de l'échelle.

On peut aussi souligner ce qui se fait au niveau du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), où de plus en plus de programmes visent à prévenir l'usure professionnelles de nos personnels et à améliorer systématiquement l'environnement ergonomique de nos services, que ce soit dans nos écoles, dans nos crèches, nos espaces verts, etc.. Il y a un véritable souci de faire en sorte que nos personnels bénéficient d'un cadre de travail et de conditions de travail qui leur permettent de dérouler leur parcours professionnel du mieux possible, en préservant leur santé.

Je voudrais finir en insistant sur la dimension de développement durable qui apparaît dans ce budget, en prenant quelques exemples. Nous pouvons considérer tout d'abord l'ensemble des moyens consacrés aux espaces publics en général et aux espaces verts en particulier. J'insisterai aussi sur notre politique d'achat et les investissements que nous faisons en matière de conservation du patrimoine. Quant à la réalisation d'un certain nombre d'équipements, que ça soit la halle d'athlétisme ou la piscine du Rhône, à chaque fois, la dimension développement durable est extrêmement bien prise en compte.

Je voudrais conclure très simplement en disant que, bien évidemment, le Groupe Socialiste non seulement votera ce budget mais exprime sa fierté de contribuer à la réussite d'une politique qui parvient, Monsieur le Maire, à développer notre ville tout en s'adaptant aux conditions de l'environnement économique général de notre pays.

M. LE MAIRE : Ouf !

M. BRUMM Richard : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais répondre, je vous rassure, relativement brièvement aux différentes interventions qui ont été faites.

Je remercie d'abord les Groupes de la Majorité de la confiance qu'ils nous font. Et j'allais presque remercier également les Groupes de l'Opposition parce que je considère que les propos mesurés de Mme Bouzerda, de MM. Geourjon et Brolquier sont bien la preuve qu'il y a peu de choses sérieuses à reprocher à notre budget.

Au passage, Mme Bouzerda, qui peut-être n'avait pas beaucoup de choses à dire, est repartie un peu sur la SACVL, sur les bailleurs, sur le Grand Lyon... et elle a aussi abordé la communication qui serait trop importante, trop chère....

Mais à côté de ça, elle reconnaît que Lyon a une grande attractivité. Alors, c'est un peu l'inventaire à la Prévert....

Mme Bouzerda en tout cas, vous ne vous êtes pas trompée, ce qui n'est pas le cas de MM. Broliquier et Havard et qui m'ont fait bondir. En effet, ils ont affirmé que le budget « voyages » avait augmenté de 500 000 €. Là, j'ai failli prendre un malaise car j'ai la réputation, dans notre Majorité, d'être un peu radin et on me reproche souvent même d'être un peu mesquin.

Or, les 500 000 € dont vous parlez (Monsieur Havard, je vois que vous cherchez mais vous pouvez chercher...), c'est la participation aux trajets « domicile travail ». C'est cela qui représente 500 000 €. Si vous aviez demandé à Mme Balas qui étudie attentivement tous les documents...

M. LE MAIRE : Et oui, Monsieur Havard, il faut savoir lire les documents !

M. HAVARD Michel : Combien cette intégration représente-t-elle sur les 500 000 euros supplémentaires ?

M. BRUMM Richard : Soyons clairs. Sur ces 500 000 €, vous avez fait une petite erreur qui est compréhensible car ce n'est pas toujours facile à lire. Mais en revanche, votre voisin (M. Huguet) avec qui j'ai des relations épistolaires fréquentes sur le sujet des frais de déplacement, lui, sait bien que ce poste n'a pas augmenté de 500 000 euros. Non seulement il n'a pas augmenté, mais il aurait même plutôt diminué.

Vous avez fait, les uns et les autres, des affirmations qui ne me gênent pas moi mais qui me gênent pour les services. Par exemple, quand vous donnez l'impression, Monsieur Geourjon, de dire que les subventions sont accordées n'importe comment. Nous avons à la Ville, un Contrôle de gestion extrêmement efficace qui pointe absolument toutes ces subventions et il est donc désobligeant, pas pour les élus, mais pour les services, de penser qu'il y a du laisser-aller.

Tout cela est fait avec une grande rigueur.

J'allais ajouter que, d'une façon générale, de ce que j'ai pu constater depuis les deux ans et demi du début du mandat, qu'il y a une extrême rigueur.

Je fais personnellement effort pour qu'il y ait une grande transparence. C'est-à-dire qu'aucune des questions qui me sont posées,

c'est peut-être vrai aussi pour beaucoup d'entre nous, sur l'aspect financier, ont une réponse la plus rapide possible.

Parfois, ça ne va pas assez vite au gré de certains mais je donne une réponse précise et, jusqu'à présent, je ne crois pas qu'il y ait eu de difficulté.

Alors, vous me « titillez » un peu, Monsieur Havard, sur le Forum Libération parce que je ne vous ai pas répondu précisément pour savoir quel était le coût représentant l'occupation des agents de la Ville pendant les trois jours de ce Forum.

Je me permets de vous rappeler, c'est ce que je vous ai répondu d'ailleurs, que ces fonctionnaires sont là toute l'année puisqu'on accueille quand même, pour le cas où vous ne le sauriez pas, vous devriez en tout cas le savoir depuis que je vous l'ai écrit, plus de 100 000 personnes à l'Hôtel de Ville chaque année. Et donc, il y a un service qui est chargé de faire cet accueil et notamment, pour le Forum Libération.

Alors, croyez-moi, parce que j'y veille personnellement et le Maire y veille personnellement, nous faisons très attention à rester prudents.

Certains jours, vous nous dites qu'on est trop généreux avec les fonctionnaires, certains jours, vous nous dites qu'on ne l'est pas assez. Je vous répondrais simplement que nous sommes globalement prudents.

Aujourd'hui, les droits de mutation flambent un peu. Tant mieux pour nous. Il y a deux ans, ils s'étaient effondrés. Nous considérons que rien n'est acquis, ce qui explique que toutes les actions que nous menons le sont avec mesure. Alors excusez-moi, Monsieur Broliquier, si nous ne sommes pas assez audacieux. Peut-être voudriez-vous nous voir prendre des risques avec les deniers publics ? Nous ne le ferons pas. Nous avons eu un mandat qui a été compliqué à son début par la crise qui nous a frappés. Maintenant, nous veillons à ce que les problèmes exogènes ne nous atteignent pas.

Quelques réponses rapides sur certains points précis :

Monsieur Geourjon, vous avez fait état d'un étrange ratio par habitant en ce qui concerne la fiscalité. Cela n'a pas de sens. Ce qui est important, c'est la pression fiscale. Je vous ferai revoir le tableau comparatif des villes de France car il n'est pas « bidouillé », il est le reflet de la vérité.

Quand vous regardez les chiffres de toutes ces villes de France, vous ne pouvez nous dire ensuite qu'on s'est trompés : on est bien premier en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties et on est bien troisième sur la taxe d'habitation, et je précise, troisième très près

des deux premiers. Alors excusez-moi de vous le dire mais vos ratios sont faux.

Le poids des dépenses de personnels reste important mais il faut quand même que vous sachiez que depuis le début du premier mandat, des efforts considérables ont été faits au niveau des achats. C'est-à-dire que le poste achats, pendant les 7 ans du mandat précédent, a augmenté de 4 %. Il est bien évident qu'il ne pouvait en être de même en ce qui concerne la masse salariale et aujourd'hui, dans la mesure où certaines des dépenses baissent, ce qui est le cas des achats, naturellement, bien sûr en pourcentages, celles qui n'ont pas baissé dans les mêmes conditions donnent l'impression d'augmenter.

Enfin, l'évolution des dépenses de fonctionnement, on nous a dit qu'elles n'étaient pas assez maîtrisées : 1 %. A partir de combien peut-on considérer qu'elles sont maîtrisées ? Je dis simplement qu'on peut toujours, quand on voit un tableau blanc, dire qu'il est noir mais il faut rester raisonnable.

C'est pour cela que j'avais l'impression, avant que M. Havard ne prenne la parole, que nous étions entre gens raisonnables et que globalement, vous étiez en train de nous dire, sans vouloir le dire, que ce budget était très raisonnable. Je suis même persuadé qu'il n'en aurait pas fallu beaucoup pour que vous le votiez.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Brumm. Quelques mots pour conclure ce débat. D'abord, pour le budget que nous présentons, pourquoi pouvons-nous le présenter ? Parce qu'on a essayé, depuis 2001, de pouvoir maîtriser nos dépenses de fonctionnement en matière d'achats, comme vient de le dire Richard Brumm, en matière également de masse salariale.

Si on n'arrive pas à la maîtriser on ne peut plus avoir d'épargne, et quand on n'a plus d'épargne on est obligé de s'endetter. Un de mes sujets de satisfaction, les Lyonnais pourraient voir ce tableau, c'est qu'on peut regarder l'emprunt de la Ville, l'encours de la dette en 2001 et qu'on peut voir en 2009 qu'il se trouve au même niveau, que sur la projection 2010 il a un tout petit peu baissé, je le dis c'est temporaire. Quand on va arriver vers la fin du mandat, on va ré-augmenter légèrement mais globalement on se trouve avec des dépenses maîtrisées.

Mes chers Collègues, quand je regarde en même temps quelle a été l'évolution de la dette publique, puisqu'on veut parler, c'est vous qui me le proposez Monsieur Havard, de ce qui a été fait sous la Gauche puis de ce qui est fait maintenant. Quand M. Jospin a quitté le pouvoir la dette publique était de 900 milliards d'euros. Elle représentait 60 % du PIB. Aujourd'hui, elle est à 1.684 milliards d'euros et elle sera en 2012 de 2.000 milliards d'euros, soit 94 % du PIB. Cela veut dire quoi ? J'attire l'attention de tous mes collègues de gauche et de droite, quand vous êtes

à un tel niveau de dette vous êtes obligé d'emprunter, pas seulement pour payer votre investissement mais pour payer aussi vos charges de fonctionnement.

Chers Collègues, je vais vous donner quelques chiffres, comme cela, tout le monde verra bien où nous en sommes. La charge de la dette, les intérêts de la dette représentaient -c'est aujourd'hui le premier budget de l'Etat, plus que l'Education- en 2010 52 milliards, c'est-à-dire plus que l'ensemble des dépenses d'investissement de l'Etat et des collectivités locales, plus que le budget de l'Education nationale ; en 2011, cela passera à 57 milliards d'euros, plus que le budget cumulé de l'Enseignement, des Affaires étrangères, de la Culture, en 2012, la projection montre que nous serons à 62 milliards d'euros, plus que le budget de l'Enseignement, des Affaires étrangères, de la Culture et de l'Agriculture. Les projections actuelles montrent qu'en 2013 nous serons à 67 milliards d'euros, plus que le budget de l'Enseignement, des Affaires étrangères, de la Culture et de l'Agriculture, de l'Ecologie et des Transports.

Chers Collègues, je me flatte et j'en suis heureux pour les Lyonnais, que nous n'en soyons pas là. Alors il se trouve que lorsque, par exemple, nous augmentons les salariés, les fonctionnaires de la Ville de Lyon, ce n'est pas avec l'argent de « Gribouille » qui fait que demain on soit obligé de fonctionner tout cela de manière extrême. Oui, on fait attention, dans l'évolution des dépenses sociales. On sait par exemple que ce que l'on a fait dernièrement, l'engagement qu'on prend avec les organisations syndicales, c'est quelque chose d'important : 2 millions d'euros, c'est-à-dire à peu près un point d'augmentation des impôts. Donc c'est un engagement fort, sérieux et qui évidemment, ne peut s'inscrire que dans des politiques de longue durée.

A partir de là, que faudra-t-il faire Monsieur Havard au niveau national ? On pourra sans doute -mais c'est M. Havard qui m'a dit « parlez-nous un peu puisque vous voulez faire présenter des programmes », donc moi, quand mon Opposition m'invite à parler, je parle, sinon on me dira : vous ne répondez pas à nos questions ! Donc j'essaie de répondre. Je pense que c'est quelquefois une différence avec un certain nombre d'entre nous, qu'il faudra faire un effort collectif mais que cet effort collectif devra être proportionné aux richesses, à la capacité de chacun. Parce que s'il ne l'est pas, mes chers collègues, et bien à ce moment-là c'est notre solidarité nationale qui se détruit.

Or, quand on regarde aujourd'hui quelle est l'évolution par exemple des impôts, on s'aperçoit de la chose suivante : c'est que le taux global de prélèvement à la fois cotisations sociales, TVA, ISF, taxe foncière, impôt sur le revenu, CSG, est de 40 % pour les classes populaires, 45 % pour les classes aisées, ce que M. Brolquier appelait les classes moyennes, et 30 % pour les classes très aisées, que par contre, les 1.000 plus hauts revenus payent un impôt sur le revenu moyen de 25

%, et que les 10 plus hauts revenus payent un impôt sur le revenu moyen inférieur à 20 %.

Voilà mes chers Collègues, demain il faudra à la fois de l'effort pour tout le monde mais il faudra en même temps de la solidarité. Or, c'est ce que nous essayons de faire dans l'agglomération lyonnaise en développant l'activité économique, en faisant en sorte que l'agglomération lyonnaise soit attractive. Quand tout à l'heure on disait : mais la masse des impôts augmente, oui elle augmente mais c'est tout simplement parce qu'il y a plus de contribuables, parce qu'on construit beaucoup de logements, à la fois en taxe d'habitation on a des revenus, en taxe foncière on a plus de revenus. C'est ce qui permet la dynamique et en même temps un effort du point de vue social.

Personnellement, je me félicite toujours, par exemple, qu'à la Confluence on ait 25 % de logements sociaux, je me félicite, alors que la Ville n'a aucune compétence dans l'hébergement d'urgence, que nous dépensions chaque année près de deux millions d'euros pour l'hébergement d'urgence en subventions directes, sans compter les biens que nous mettons à disposition. C'est notre part de contribution et de solidarité.

Ce soir, avec Mme Guillaume, on ira faire un petit tour avec la Veille sociale pour voir un peu ce qui se passe. On n'a convoqué personne, pas de journalistes, rien, on va le faire...

(Rires.)

M. LE MAIRE : Et oui on va le faire tout seul, on n'a convoqué personne dans les cars pour nous accompagner parce que c'est important de voir sur le terrain et puis au niveau environnemental...

Mme BERRA Nora : ... si vous voulez que ce soit vraiment anonyme, il ne fallait pas le dire .....

M. LE MAIRE : On ne veut pas que ce soit anonyme, on veut que ce soit discret, Madame Berra. Nous sommes devant le Conseil municipal, nous le ferons comme nous le faisons chaque année, avec Mme Guillaume depuis dix ans nous faisons le tour de l'ensemble des structures sociales auprès de qui nous nous informons de la situation. Lorsque nous avons mis deux gymnases à disposition de la Préfecture, nous n'avons fait aucun communiqué pour le dire, nous l'avons fait.

(Protestations de Mme Nora Berra.)

Madame le Ministre, laissez parler, vous parlerez après. Ce que je vous explique, Madame le Ministre, sauf votre respect, c'est que ceci ne fait pas partie de nos compétences, que nous pourrions ne pas le faire mais que nous souhaitons le faire et que nous y dépensons beaucoup d'argent. De la même manière, troisième volet, nous faisons en sorte que

sur le développement durable, et bien notre Ville soit à l'avant-garde. Regardez dans les budgets qu'on a montrés tout à l'heure, ce qui est par exemple consacré aux espaces publics, aux jardins de proximité. Regardez le budget par ailleurs que consacre le Sytral aux transports en commun, que consacre le Grand Lyon à la réhabilitation énergétique et vous vous apercevrez qu'effectivement nous sommes dans une politique équilibrée : c'est peut-être pour cela que beaucoup de Lyonnais s'y reconnaissent !

Voilà, merci beaucoup, nous allons passer aux votes, par chapitre budgétaire et articles spécialisés. Pour vous éviter la lecture fastidieuse de ces chiffres, la liste des dépenses et des recettes du budget primitif 2011 répartis par chapitre, a été déposée sur vos pupitres. Je vous invite à en prendre connaissance.

Je mets aux voix le budget principal réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien lever la main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes Centristes et Démocrates Pour Lyon, Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés, ont voté contre.)

Je mets aux voix le budget annexe du théâtre des Célestins réparti par chapitre. Il a été déposé sur vos pupitres. Je vous invite à en prendre connaissance. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(Le Groupe Centristes et Démocrates Pour Lyon s'est abstenu ; les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés et Lyon Divers Droite ont voté contre.)

Conformément à l'article L 2511-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de la dotation attribuée à chaque arrondissement a été notifié le 29 octobre 2010 aux Maires d'arrondissement. Je vous propose donc d'adopter les Etats spéciaux d'arrondissement, conformément aux documents présentés. J'espère que personne dans l'Assemblée, aucun Maire d'arrondissement ne dira que j'augmente trop les états spéciaux d'arrondissement ? Si quelqu'un avait une opinion contraire, qu'il veuille me le faire savoir, je me ferai un plaisir de réduire la dépense nette de notre budget.

Je mets aux voix les états spéciaux d'arrondissements. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillez bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ? Ils sont adoptés à l'unanimité.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Tout à l'heure, j'ai posé une question concernant le budget du 3<sup>e</sup> arrondissement, à la suite de l'article de presse du Progrès, j'aurais besoin de savoir si

vous avez quelques explications à nous donner à ce sujet ? J'aimerais avoir des explications avant...

M. LE MAIRE : Aucune explication ! Il y a un état spécial qui est fait pour l'année, il n'y a pas de budget rattrapant pour aucun arrondissement.

*(Tableaux déposés sur les pupitres)*

<b><u>Budget Principal</u></b>		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	780 418 389 €	780 418 389 €
Mouvements d'ordre:	74 866 028 €	74 866 028,00 €
<u>Total :</u>	855 284 417 €	855 284 417€

<b><u>Budget du Théâtre des Célestins</u></b>		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	7 785 667 €	7 785 667 €
Mouvements d'ordre:	150 000 €	150 000 €
<u>Total :</u>	7 935 667 €	7 935 667 €

<b><u>Etats Spéciaux d'arrondissement</u></b>		
	Dépenses	Recettes
1er arrondissement	363 043 €	363 043 €
2e arrondissement	281 726 €	281 726 €
3e arrondissement	693 535 €	693 535 €
4e arrondissement	499 290 €	499 290 €
5e arrondissement	529 585 €	529 585 €
6e arrondissement	390 314 €	390 314 €
7e arrondissement	589 116 €	589 116 €
8e arrondissement	782 956 €	782 956 €
9e arrondissement	610 259 €	610 259 €

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, juste deux mots. Je devais une réponse à Mme Rivoire sur les paradis fiscaux et j'ai oublié de la lui donner. Très brièvement, je vais le faire.

Vous vous étiez inquiétée des paradis fiscaux et des relations que nous pouvions avoir avec des banques, ayant des succursales dans lesdits paradis. Je vous avais alors répondu que je ferai le nécessaire : je l'ai fait. J'ai donc interrogé les banques avec lesquelles nous travaillons, qui sont pour la plupart des banques régionales. Soit celles-ci ne sont pas concernées, soit ces demandes sont traitées par le siège dans la région, ce qui fait qu'aujourd'hui, je n'ai pas de réponse. Je ne dis pas qu'on me refuse la réponse, mais en tout cas, je n'en ai pas. Toutefois il faut que vous sachiez que nous attendons avant de les relancer plus fermement, la publication de la nouvelle liste qui doit paraître prochainement, des Etats ou territoires non coopératifs. J'allais vous répondre qu'a priori, je ne pense pas qu'on traite avec des banques qui ont ce défaut majeur, mais pour l'instant je ne peux pas l'affirmer puisque je n'ai pas de réponse.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, je voulais simplement dire que vous aviez parfaitement raison dans votre réponse, mais ajouter que l'article du Progrès, auquel vous faites référence, n'a strictement rien à voir avec les débats qui ont eu lieu au Conseil d'arrondissement et qui figurent dans un compte rendu. Il s'agit d'un mélange avec une interview qui n'a rien à voir avec les débats qui ont eu lieu en Conseil d'arrondissement.

M. LE MAIRE : Les comptes de la Mairie de Lyon sont en ordre !

(Adopté.)